

Office fédéral de l'énergie
Section MR
3003 Berne

marktregulierung@bfe.admin.ch

Genève, le 22 janvier 2015

Consultation sur la deuxième étape de l'ouverture du marché de l'électricité

Madame, Monsieur,

En date du 8 octobre 2014, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a mis en consultation le projet mentionné en objet.

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) a pour objectif d'assurer une économie forte, permettant aux acteurs qui constituent le tissu économique local d'exercer leur activité de manière pérenne. Association de droit privée, indépendante des autorités politiques, la CCIG fait entendre la voix des entreprises, par exemple lors de consultations législatives cantonales et fédérales, et en formulant des propositions ayant trait aux conditions cadre. Avec plus de 2'000 entreprises membres, de toutes tailles et tous secteurs, la CCIG rassemble plus des trois quarts des emplois privés du canton.

La CCIG tient à faire part de sa position aux autorités fédérales compte tenu de l'importance des questions énergétiques pour les entreprises.

L'ouverture complète du marché suisse de l'électricité est prévue dans les dispositions finales de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEl), entrée en vigueur en juillet 2007. Les Chambres fédérales avaient alors décidé que le marché de l'électricité serait libéralisé en deux étapes : dès 2009 pour les entreprises avec une consommation supérieure à 100'000 kilowattheures (kWh) par an et pour tous les consommateurs (PME et ménages) cinq années plus tard, sous réserve de l'adoption d'un arrêté fédéral soumis au référendum facultatif.

La CCIG avait marqué son soutien à l'ouverture par étapes du marché de l'électricité en 2004, car ses membres en attendaient une baisse des tarifs d'électricité sans renoncer à la fiabilité de l'approvisionnement en électricité. L'absence de pannes et de limitations d'utilisation est une attente très importante des entreprises, notamment de celles qui ont investi dans des équipements coûteux et qui doivent pouvoir atteindre une productivité maximale.

Dès lors, la CCIG est par conséquent favorable à l'arrêté fédéral mis en consultation, qui verra le marché s'ouvrir pour tous les clients, en particulier pour les petites et moyennes entreprises.

La Suisse se doit de conserver les meilleures conditions d'accès au marché électrique européen, non seulement dans son rôle de plaque tournante de l'électricité entre les différents pays qui l'entourent mais aussi pour valoriser et sécuriser les actifs de production du pays.

A ce titre, l'ouverture totale du marché de l'électricité suisse est une étape essentielle pour la conclusion d'un accord sur l'électricité avec l'UE. Cette nouvelle législation doit permettre aux consommateurs finaux de pouvoir bénéficier d'offres attractives, concurrentielles et permettre l'entrée d'acteurs étrangers.

Les craintes de la branche face au risque de perte de marché, qui entrainerait une probable diminution des rendements des collectivités publiques propriétaires des Entreprises en Approvisionnement Electrique (EAE), ne doivent pas être une entrave à la mise en place des nouvelles conditions cadres nécessaires au succès de l'ouverture totale du marché.

Par ailleurs, il nous paraît important de tenir compte – à cette nouvelle étape - de l'expérience pratique qu'ont pu retirer les grands consommateurs depuis qu'ils ont accès au marché libre. Nous nous permettons pour cette raison de renvoyer à la prise de position adressée par le représentant des groupements de grands consommateurs d'énergie à travers la Suisse romande (UIGEM pour Genève, FRIBEM pour Fribourg, NELEM pour Neuchâtel et VALDEM pour Vaud), à savoir SwissElectricity. Ce groupement dénombre plus de 80 entreprises consommant quelques 500 GWh d'électricité par année.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chambre de commerce et d'industrie de Genève



Jacques Jeannerat
Directeur général



Nathalie Hardyn
Directrice adjointe